

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune afin de respecter les règles sanitaires liées au Covid-19, sous la présidence de M. Eric HALBOURG, Maire.

Étaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, CAPPÀ Vanessa, LIENAFÀ Dominique, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, MABIRE Yoanick, MONTIER Nadine, RENOULT Jean-Luc.

Excusés : BIARD Christophe donne procuration à HALBOURG Eric, SOURINTHA Florence donne sa procuration à DELAUNE CAUVIN Astrid.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE, À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE

Sauf minorité de blocage, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert aux EPCI de la compétence en matière de plan local d'urbanisme dans un délai de trois ans après sa publication.

Au 1^{er} trimestre 2017, 58% des communes représentant 72% de la population s'étaient opposées à ce transfert. L'opposition à ce transfert a été constatée par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2017.

La loi ALUR prévoit que si, après le 27 mars 2017, une communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux soit le 1^{er} janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance.

Le transfert automatique de la compétence PLU sera donc effectif au 1^{er} janvier 2021 sauf minorité de blocage exprimée par au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Les délibérations des communes doivent être prises entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Et vu l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014

Après délibération et à l'unanimité des votes, les Membres du Conseil Municipal s'opposent au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville

PPRI DU SMBV AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

M. Petit, Adjoint, présente les plans du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Austreberthe et du Saffimbec. Il est demandé au Conseil Municipal s'ils ont une remarque à apporter sur ces plans dans les trois mois après la réception du dossier. S'il n'y a pas de retour de la part des élus, leur avis sera considéré comme positif. Après délibération, les Membres du Conseil Municipal n'apportent aucune remarque à ce dossier.

LEVÉ TOPOGRAPHIQUE – RUE DE LA PRAIRIE

Monsieur Arnaud Guittet, adjoint travaux, indique que pour réaliser les travaux d'enfouissements du réseaux d'éclairage public de la Rue de la Prairie, il convient d'obtenir un levé topographique afin que ces travaux se fassent dans les règles. Il présente le devis de la société Euclid Eurotop d'un montant de 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à la majorité des votes (13 Pour et 1 Abstention), le devis ainsi présenté et autorisent Monsieur le Maire à signer ce document.

AIDE AUX ALPES-MARITIMES

Mr l'Adjoint évoque la tempête Alex qui s'est abattue dans les Alpes-Maritimes, laissant de nombreuses familles sans électricité, sans eau potable, sans nourriture, dévastant des maisons, des villages, et informe de la possibilité d'accorder une subvention communale.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent à la majorité des votes (10 pour, 2 abstentions et 2 contres) de verser une subvention de 250 euros en réponse à l'appel à la solidarité nationale lancé par l'ADM06 pour l'aide aux personnes sinistrées des Alpes-Maritimes. Le mandatement se fera au profit de l'ADM06, à l'article 6574 qui sera abondé par décision modificative au Budget : 022 – 250 ; 6574 + 250.

INFORMATIONS DIVERSES

Points Travaux

Étang (près du Stade) : La Commission de Travaux s'est réunie en Septembre avec les Bassins Versants Rançon Fontenelle. Les Bassins Versants prendraient en charge la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage. Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 80 %. La Municipalité souhaiterait restaurer de manière écologique et hydraulique (sente piétonne autour du bassin, nettoyer et curer la mare, avoir de l'eau plus régulièrement). D'après les informations transmises par les Bassins Versants, la participation de la commune s'élèverait de 10 à 15 000 €.

La Mairie a déjà récupéré de la terre végétale pour l'étang. M. le Maire fait des demandes de devis auprès de bûcherons pour retirer tous les peupliers qui sont tombés et abîmés, et sont nocifs pour la faune et la flore de l'étang.

Éclairage Public :

Les travaux de réparation dans l'Allée des Tilleuls et de création dans l'Avenue des Comtes de Germiny sont prévus courant Janvier 2021.

Les travaux d'enfouissement de réseaux de la Rue de la Prairie sont prévus courant Mars-Avril 2021.

Désormais de 22h à 6h l'éclairage public sera éteint dans l'ensemble de la commune sauf sur l'axe principal Rue de la Clairière Centre Bourg. Il faut prévoir que le parking de la salle des fêtes reste éclairé le week-end pour les locations.

Un devis sera demandé au SDE 76 pour le remplacement en LED de tout l'éclairage public. Un autre devis sera sollicité pour l'amélioration de l'éclairage au rond-point et près de la Mairie.

Rosace Église : l'entreprise TERH a installé récemment un échafaudage. La Mairie a demandé une aide financière de l'Association de Sauvegarde et de Restauration du Patrimoine

Mottevillais. Celle-ci a accepté de prendre en charge la restauration des barreaux datant du 19ème siècle qui se situent devant la Rosace. Un devis complémentaire a été demandé auprès de l'entreprise TERH pour la dépose et la repose des barreaux.

Achats vêtements et matériels : des tenues oranges ont été achetées

Des nouvelles poubelles ont été créées par Christian Dehaye, employé communal.

Défense incendie : la borne au Hameau du Chemin et la bouche d'incendie près de l'Allée des Tilleuls ont été posées.

Ancienne école : des devis vont être demandés (une topographie 3D, des diagnostics amiante et plomb). Le CAUE demande de faire un choix sur la destination finale du bâtiment.

Place de la Mairie, les haies fleuries ont été déplacées, une partie Rue de l'Etang et le reste en face de la Place (sur un terrain sans aménagement de la commune).

Des pensées seront plantées sur les différents massifs ; 3 sapins seront mis en place près de la mairie ; l'école et les habitants seront sollicités pour leur décoration.

Travaux Centre Bourg : des plantes n'ont pas repris. L'entreprise concernée les remplacera.

Radar pédagogique : il y a eu 2 accidents en peu de temps sur le rond-point du Centre Bourg. La Mairie a demandé la mise en place de radars pédagogiques par le Département (Direction Des Routes).

Aménagement bureau secrétariat : suite à la visite de l'archiviste du CDG 76, il convient que les registres d'État civil soient conservés dans des armoires ignifugées. Les entreprises qui ont apporté des devis pour cet aménagement vont être interrogées pour qu'ils apportent ce complément de mobilier.

Éoliennes : des entreprises ont contacté la Mairie à plusieurs reprises pour un projet du côté nord le long de l'autoroute. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur cette demande.

Visite salle des fêtes (tous les 5 ans) : le SDIS donne un avis favorable mais demande qu'un deuxième bloc de secours soit installé dans la petite salle, et qu'un aménagement soit fait dans les WC avec un flash (pour les personnes malentendantes). Monsieur le maire a déjà reçu un premier devis d'une entreprise d'un montant de 1 994,21 € TTC. Il attend un second devis pour comparaison.

Communication :

Communication Runetot : Deux panneaux de communication ont été installés dans l'abris bus. Un pour la Mairie qui est fermé à clef et le deuxième pour les habitants et associations (libre d'affichage avec punaise).

Un petit Mottevillais a été créé et sa première parution a eu lieu il y a quelques jours.

Une page **Facebook** a été réalisée et sa mise à jour est gérée par Madame Delaunay.

Associations :

Des conventions vont être mises en place auprès de toutes les associations qui utilisent des bâtiments ou matériels communaux. Il y a déjà une convention avec Eau de Coco qui doit être mise à jour. Monsieur le Maire rappelle qu'en tant que magistrat de la ville s'il y a un problème lors des manifestations organisées par des associations, sa responsabilité sera également engagée. Un rappel va être fait auprès des associations afin qu'elles signalent toutes les manifestations qu'elles organisent, et qu'elles préviennent également si celles-ci sont annulées.

PCS et Réserve Civile

M. le Maire et M. le 1er Adjoint présentent le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et la Réserve Communale de Sécurité Civile. M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux postes qu'ils souhaiteraient occuper dans les différents services que propose le PCS (responsable population, responsable logistique...)

Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire et M. Petit, Adjoint, informent le Conseil Municipal que l'enquête publique du PLU est terminée depuis le 30 octobre dernier, et que plusieurs avis ont été apposés sur le registre. Ils lisent les différents avis (services de l'état et particuliers). Ils ajoutent que désormais Mme la Commissaire enquêteur a donné un premier rapport et qu'elle adressera un mémoire à la Mairie reprenant en compte toutes les observations.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Florence Sourintha accepte le poste de **Conseillère Défense** (recensement militaire).

QUESTIONS DIVERSES

Madame Delaunay nous signale que la sonnerie de l'école fonctionne les week-ends et pendant les vacances scolaires. Monsieur le Maire va se renseigner pour connaître les faisabilités de programmation de l'alarme.

Madame Cappa informe qu'il y a un énorme nid de frelons sur la voie ferrée proche du pont de la Rue des Poulies. Monsieur le Maire indique que la SNCF a été mise au courant.

Madame Delaunay demande s'il y a un sens de circulation sur le parking de l'église (fléchage existant). Monsieur le Maire lui précise que le fléchage au sol est juste une indication mais pas une obligation.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h10.